

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 17**    **Présents : 12**    **Votants : 15**

**Sont présents** : BÉNITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALERY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, TEISSEBRE Janine

**Sont absents** : BOUTONNET Sabine (Procuration à DONEYS Jean-Luc) PORTERO Séverine (Procuration à BENITO Patricia) VABRE Fabien (Procuration à MURAT Frédéric) LEGOUT Cécile, AUBERT-PENA Christelle.

L'an deux-mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame BÉNITO Patricia, Maire.

**Secrétaire de séance : CHEVALIER CECILE**

**N° 2023-015 – COMPTE DE GESTION 2022 – Budget « Maison de santé pluridisciplinaire »**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après présentation du compte de gestion dressé par le receveur pour le budget « Maison de santé pluridisciplinaire » de l'exercice 2022, et s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations qui lui ont été prescrites,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver le compte de gestion 2022 du Budget « Maison de santé pluridisciplinaire » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

**Après délibération, la proposition est adoptée par 15 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/04/2023, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 07/04/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BÉNITO



La secrétaire de séance

Cécile CHEVALIER